



## Heritage tante décédée

Par **ilias33**, le **16/06/2014** à **14:31**

Bonjour

suite au testament laissé par une tante veuve et sans enfant qui stipule qu'elle lègue ses biens :

- à sa soeur non décédée
- aux 3 enfants de son frère décédé
- aux 3 enfants de sa soeur décédée

quelle part revient à chacun des héritiers ?

est-ce un partage en 3 (au niveau des 3 frère et soeurs)?

est-ce un partage en 7 (1 soeur + 6 nièces) ?

Merci de votre réponse

Cdt

ilias33